

LOI IMMIGRATION LARGEMENT CENSURÉE : ELLE DOIT ÊTRE TOTALEMENT RETIRÉE !

Le Conseil constitutionnel vient de rendre publique sa décision concernant les articles de la loi asile et immigration sur lesquels il était saisi.

Si l'Union syndicale Solidaires ne peut qu'être soulagée par la censure des 32 articles, nous le redisons : c'est l'ensemble du texte qui était à censurer. Cette loi est la plus régressive depuis 40 ans en matière d'immigration. Elle aura des conséquences terribles sur la vie de centaines de milliers d'habitant·es étranger·es dont beaucoup sont nos collègues de travail.

L'Union syndicale Solidaires condamne l'irresponsabilité de ce gouvernement de pompiers pyromanes qui prétend combattre l'extrême droite en validant une partie de son programme tout en renvoyant la responsabilité sur les juges du Conseil constitutionnel.

La mobilisation entre maintenant dans une nouvelle phase. Il est encore temps de ne pas promulguer cette loi qui entache nos valeurs de fraternité et de solidarité.

Alors que des grèves de travailleurs et travailleuses sans-papier sont toujours en cours, parfois depuis plus de deux ans comme à Chronopost, et que des grèves étaient recensées ce jour dans plusieurs secteurs, et notamment le secteur associatif de la solidarité, les mobilisations doivent se poursuivre et s'amplifier.

L'Union syndicale Solidaires appelle à se mobiliser pour le retrait total de cette loi raciste et xénophobe, pour la liberté de circulation et d'installation et pour la régularisation de tou·tes les sans-papiers.